

Russia and the Double Election of Alexander Cuza, 1858 — 1859;

The Letters of S. I. Popov to N. K. Giers

By BARBARA JELAVICH (Bloomington, Indiana)

The following letters are from the Russian consul in Jassy, Sergei Ivanovich Popov, to the consul-general in Bucharest, Nikolai Karlovich Giers, who replaced K. M. Basily in 1858. The correspondence printed here concerns the internal affairs of Moldavia immediately preceding and following the double election of Alexander Cuza in Moldavia and Wallachia. In Paris in August, 1858 the powers had agreed that until new elections could be held, the Danubian Principalities would be administered by caimacamies (regencies) composed of ministers of the last reigning hospodar. In Moldavia, where this position had been held by Gregory Ghika, the caimacams were A. Panu, V. Sturdza and S. Catargiu. Of these three, Panu and Sturdza supported the cause of the union of the Principalities; Catargiu, a conservative with aspirations for the hospodarship, cooperated with Austria and Turkey. Once in power the new administration proceeded to oust those who had been appointed to office under the previous administration of Vogorides and to replace them with their own partisans. However, the members of the caimacamie soon quarreled over the new appointments. The problem was complicated by the fact that the duties and responsibilities of the caimacamie had not been clearly delineated by the powers at the Paris conference. In this controversy with his colleagues, Catargiu, who stood alone, appealed to the Porte for support. In reply to this action, Panu and Sturdza invoked the principle of majority rule for the decisions of the caimacamie. They also proceeded to expell the Turkish commissioner, Afif Bey, and they recalled the Moldavian agent in Constantinople, Photiades, who had cooperated with the Porte. This controversy, in which Popov sided with the unionists, whereas Giers tended to condemn their attitude toward the Ottoman Empire, was not settled before the elections.

In his attitude toward Moldavian affairs and the issue of union, Popov took a stronger and more favorable attitude than was warranted by the instructions of his government. These indicated that the

Russian agents in the Principalities should not work for any particular parties or candidates. Popov's support of the unionist cause and his constant urging that more be done to combat Austrian and Turkish influence was also the position taken by the Prussian consul, Theremin, and, with even more enthusiasm, by the French consul, Victor Place. Gödel, the Austrian representative, naturally supported those who opposed moves toward union, an action that was believed unfavorable to the interests of the monarchy. Throughout the letters Popov denounced strongly both Michael Sturdza and his son and rival Gregory, whom the consul regarded as tools of Austria.

The election of Alexander Cuza in Moldavia on January 5/17, and then in Wallachia on January 24/February 5, a move which was in violation of the spirit if not of the letter of the Paris convention, led to an immediate crisis. Cuza, anxious to continue the national movement, presented Place and Popov with a plan for furthering the unification of the Principalities. He wished to follow his double election with the summoning of the Wallachian and Moldavian assemblies to meet together at Focșani and with the appointment of a single ministry for both provinces. Giers was at first without instructions. Acting on his own initiative, he did what he could to discourage Cuza from taking any action until the powers had made a decision; he did not even want Cuza to come to Bucharest. He also reported to St. Petersburg that the Wallachians in voting for Cuza had only signified their desire for a personal union — not for the full amalgamation of the two principalities. Béclard, the French representative in Bucharest, shared Giers' moderate outlook. As a consequence of their open support of the unionist cause, not only Popov, but also Place and Theremin were reprimanded by their superiors.

All of the powers had been taken by surprise by the double election; none had actively worked for this end. Austria and the Ottoman Empire were strongly opposed. Again the chief supporter of the Rumanian national cause, France, took the initiative in attempting to win the recognition of the powers for the *fait accompli*. The Russian reaction was much slower¹). Soon, however, the Russian government too shifted to this position. The double election was clearly the wish of the Rumanian people. It was feared that the act could only be undone by a foreign military intervention.

¹) See document 26.

Under no condition did Russia wish Turkish or Austrian troops in the Principalities²⁾).

The question of Rumanian union was soon overshadowed by the outbreak of war in Italy. This conflict forced the temporary withdrawal of Austria from active participation in the affairs of the Principalities. Cuza thus won time to consolidate his position. Finally, on September 6 at a conference in Paris the powers agreed to recognize the double election, but as an exception. The principle of the administrative separation of the Principalities was reaffirmed. The full union of the Principalities under Cuza was not to take place until 1861, when the action was carried out with the approval of the Porte and without the support of Russia.

The original copies of these letters form part of the collection of the private papers of N. K. Giers, which are in the possession of his grandson, Serge Giers. All of the letters from September 5, 1858 to February 6, 1859 have been printed with the exception of one of September 13, 1858 which does not concern the matter under discussion. When the letters have been shortened, this fact is noted in a footnote. There are also twenty-one other letters from Popov to Giers, dated February 20, 1859 to January 6, 1860. They are, however, not so intimate and frank in tone. They comment chiefly on individual problems connected with the internal affairs of the Principalities, such as the matter of the telegraph lines and the problem of the Dedicated Monasteries. The letters have been transcribed as they stand in the original with the exception of minor changes in spelling, capitalization, abbreviation and punctuation, which have been made for the sake of consistency and clarity. The dates on the letters are those of the original. They are in the old

²⁾ See document 27. The official Russian reaction was well expressed by Alexander II in a conversation with the Prussian representative in St. Petersburg. The tsar: „war der Ansicht, daß es wohl angemessen wäre, bei dem Drange der dortigen Bevölkerung nach der moldo-walachischen Union, die Doppelwahl des Cusa aufrechtzuerhalten, um größeren Verwicklungen an der Donau zu entgehen und um dadurch gleichsam die Union als vollendete Tatsache zu veranlassen. Er meinte, er habe dabei nur die Ruhe jener Länder im Auge, indem er sich für die Union sonst weiter nicht interessiere, da sie ohnehin eine Maßregel sei, die während des Krieges als eine russenfeindliche Institution erfunden worden . . .“ Werther to the Prince Regent, No. 15, St. Petersburg, February 4/16, 1859. *Die auswärtige Politik Preußens, 1851—1871*, edited by Christian Friese (Oldenburg i. O.: Verlag Gerhard Stalling, 1933), I, p. 248.

style, which in the nineteenth century was twelve days behind the western calendar.

In addition to the letters of Popov, three other documents have been included. The first is the only letter of Giers to Popov to be found in this collection; the second two are the instructions sent by the Russian foreign minister, A. M. Gorchakov, to A. B. Lobanov, the Russian representative at Constantinople, immediately after the double election.

The close personal relations of both Giers and Gorchakov to the Principalities is of great significance. In 1849 Giers married Olga Cantacuzino, whose mother was a sister of Gorchakov³). Giers' wife thus had property in Moldavia, a matter referred to in Popov's letters. Giers himself spent the greater portion of his early career in the Principalities. His first post abroad was in Jassy where he served from 1841 to 1849⁴). He returned there as consul in 1852 and remained until the Crimean War. His appointment as consul-general in Bucharest lasted from 1858 to 1863, when he was named minister to Persia. Two of Russia's three principal foreign ministers in the nineteenth century were thus closely connected to Rumanian affairs through family ties.

1.

Yassy, le 5 sept. 1858

Cher Nikolai Karlovich,

J'espère que vous êtes arrivé en bonne santé ainsi que toute votre famille, et que maintenant vous êtes déjà complètement installé. Quant à moi, je ne vis que de l'espoir de m'en aller. Le Gl. Kovalewsky vient de me réitérer sa promesse

³) It is interesting to note that Gorchakov's second son married a daughter of Michael Sturdza, the candidate whom Popov so strongly opposed in these letters. Raoul Bossy, *La diplomatie russe et l'union des Principautés roumaines (1858—1859)*, *Revue d'Histoire Diplomatique*, No. 3, July-September, 1962. p. 2.

⁴) For Giers' description of his experiences in Moldavia at this time see Charles and Barbara Jelavich, editors, *The Education of a Russian Statesman: the Memoirs of Nicholas Karlovich Giers* (Berkeley: University of California Press, 1962). Further information on the events surrounding the unification can be found in Barbara Jelavich, *Russia and the Rumanian National Cause, 1858—1859* (Bloomington, Indiana: University Press, 1959); T. W. Riker, *The Making of Roumania* (Oxford University Press, 1931); V. I. Vinogradov, *Rossia i ob'edinenie Rumynskikh kniazhestv* (Moskva: Akademiia nauk SSSR, 1961); and *Academia Republicii Populare Romîne, Institutul de Istorie, Studii*, No. 1, XII, 1959.

relativement au congé mais sans préciser l'époque. Il faut, comme je vois, prendre patience. Si, par hasard vous savez quelque chose à ce sujet, soyez assez bon pour m'informer.

Que dites-vous de la nouvelle constitution moldo-valaque? Au point de vue politique je crois qu'elle répond on ne peut mieux à nos intérêts et voici dans quels sens. Cette loi électorale basée sur le revenu c. a. d. sur tout ce qu'il y a de plus variable et de plus difficile à constater même dans les pays les mieux organisés, ce sénat-fokchany ou comité central comme on le nomme ici, qui sera nécessairement ou divisé en deux camps ennemis ou tout entier hostile aux hospodars: tout cela paraît avoir la propriété de produire une foule de petites complications qui constitueront des cas d'intervention pour les Pces. [Puissances] garantes et provoqueront ainsi entre les occidentaux des frottements qui nous seront profitables; pourvu toutefois que ces frottements ne compromettent pas la paix avant le temps! — Préparons-nous à voir de grandes turpitudes à l'occasion des élections.

J'espère avoir bientôt de vos nouvelles. En attendant je vous serre la main et je vous prie de croire que je suis tout à vous...

2.

Yassy, le 19 septembre 1858.

J'ai reçu vos lignes du 12/24, cher Nikolai Karlovich. Vous verrez par la lecture de mon rapport d'aujourd'hui que je partage complètement votre opinion au sujet de Grégoire Mukhlis⁵⁾. Rien de plus facile que de l'écarter pourvu qu'on fasse deux choses: qu'on exige des candidats 10 années de service actif et qu'on ne déclare pas hauts fonctionnaires ce tas de colonels qui remplissent l'anti-chambre du chef du gouv't. Ce Mukhlis est vraiment un mauvais drôle. Savez-vous qu'on assure qu'il est renégat bel et bien, qu'il a embrassé l'islamisme à Schoumla et s'est fait circoncire? Je ne me prononcerai pas, mais voici ce que je peux dire: je l'ai entendu, de mes propres oreilles, raconter qu'il s'est guéri une fois d'une certaine maladie en se faisant couper, à la manière turque, précisément la partie déclarée superflue par le coran. N'est-il pas permis de supposer que c'est une fable inventée dans le but de donner le change à l'opinion?

Je pense comme vous que les trois caïmacams doivent reprendre leurs portefeuilles puisque c'est précisément à cause de leurs portefeuilles qu'ils sont désignés. Sans portefeuilles que seraient-ils? De véritables chefs d'état. Ce serait beaucoup trop de pouvoir pour un gouvernement qui a un mandat tout spécial: celui d'appliquer la loi électorale.

Puisque je n'ai pu obtenir mon congé jusqu'à présent, je vous confesse que je ne voudrais pas qu'il m'arrivât avant le mois de février ou de mars. En hiver le voyage ne nous conviendrait pas trop. On dit ici que vous vous préparez à nous faire une visite. Est-ce vrai? Je serais vraiment heureux de vous voir quelque temps parmi nous.

Je vous serre la main, cher Nikolai Karlovich, et je suis tout à vous...

⁵⁾ Gregory Sturdza served in the Turkish forces under the name of Mukhlis Pasha.

3.

Yassy, le 26 septembre 1858.

J'ai reçu, cher Nikolai Karlovich, vos lignes du 20 ainsi que la requête de Madame Giers. Je ne manquerai pas d'exécuter ce qu'elle demande.

Eh bien, on connaît enfin la convention. L'effet qu'elle a produit ici n'est pas très satisfaisant; il n'y a personne, que je sache, qui en soit content: ni les amis de l'ancien système, ni les soi-disant progressistes; ceux-ci, parce qu'ils avaient compté sur une constitution plus libérale; ceux-là parce qu'on a aboli les privilèges. Que pensez-vous de l'oeuvre de la conférence? Je crois que le résultat est maigre, et qu'on aurait pu l'obtenir avec moins d'embarras.

Ici personne ne parle plus de l'affaire des Juifs, et nous n'avons point de protégés à Fokchany.

Adieu cher Nikolai Karlovich. Je vous serre la main et je suis tout à vous...

P. S. Je suis vraiment accablé de fatigue et de désagréments à cause des affaires consulaires. Il y en a de toute espèce et entre autres, des procès criminels. Comme c'est récréatif!

4.

Yassy, le 3 octobre 1858.

Je n'écris rien d'officiel aujourd'hui, cher Nikolai Karlovich. Le temps des longs rapports commencera avec le jour de l'arrivée du firman de promulgation. Pour le moment rien de saillant. On attend le porteur du firman pour lundi ou mardi. Le secrétaire d'Etat est allé le recevoir à Galatz. La désorganisation intérieure est à son comble. Vogorides voyant sa fin approcher, ne veut plus qu'on lui parle affaires et laisse aller tout à la grâce de Dieu. Il passe son temps à faire des orgies avec ses aides-de-camp: c'est une véritable brute s'il en fut jamais!

Pour la question des trois caïmacams, elle est, à ce qu'il paraît, résolue, puisque le firman nous arrive. Ainsi, mon opinion serait inutile. Du reste, je ne puis qu'abonder dans votre sens, en y ajoutant cette considération que le gouvernement provisoire devrait avoir aussi peu de couleur politique que possible; c'est ce qu'on obtiendrait si l'on associait aux trois ministres de Ghyka quatre ministres de Vogorides. Il paraît qu'il en est autrement, et que ces derniers devront se retirer.

D'après les journaux, les affaires de Servie se compliquent. Il faut que la diplomatie y prenne bien garde si elle ne veut pas que les Slaves lui donnent tout autant de besogne que les Roumains.

En vous serrant la main, cher Nikolai Karlovich, je vous prie de croire que je suis votre tout dévoué...

5.

Yassy, le 10 octobre 1858.

J'ai à peine le temps de vous écrire quelques lignes, cher Nikolai Karlovich, le courrier de Pétersbourg qui va à Constantinople étant par hasard arrivé plus tôt que je n'avais calculé. J'ai reçu votre lettre du 4. On dit que le porteur du firman ne partira de Consple. que demain. L'agonie de Vogorides dure déjà trop longtemps et cela commence à être ennuyeux. Il est possible qu'il ait fait des démarches contre Pano. Au reste, à vous dire la vérité, moi-même je n'aurais

pas été fâché de voir parmi les caïmacams, au lieu de l'individu en question, Pierre Mavroceni. Il paraît qu'on a choisi Pano parce que, à Bucarest, on avait intérêt à choisir Pano.

Je vous serre la main et je suis tout à vous . . .

6.

Yassy, le 17 octobre 1858.

Je vous remercie bien sincèrement, cher Nikolai Karlovich, de tout ce que vous avez bien voulu me communiquer par le précédent courrier. Il est vraiment indispensable à un agent, quelque petit qu'il soit, de savoir un peu ce qui se passe et se décide dans les hauts lieux afin qu'il puisse bien régler sa conduite et apprécier avec connaissance de cause ce qu'il a devant les yeux. Jusqu'à présent j'ai été, sous ce rapport, complètement abandonné à moi-même. Ainsi, Basily prenait à tâche de ne jamais me rien communiquer. Heureusement j'ai toujours pu me tirer d'affaire grâce à l'obligeance et à la bonne amitié de Place qui a une correspondance suivie par poste et par télégraphe tant avec Paris qu'avec Consple. et qui ne manque jamais de me faire part de ce qu'il reçoit. Je vous réitère donc mes remerciements. Grâce à vous il me sera donné quelquefois de rendre le même service à mon collègue ce qui sera fort utile.

Basily a-t-il laissé à Bucarest le chiffre au moyen duquel il correspondait avec moi? Si tel n'est pas le cas, veuillez me le dire et je vous en enverrai un. Mr. Sergepontowsky en sait l'explication. Il est à prévoir que nous aurons à correspondre par télégraphe sur bien des petites questions auxquelles donnera lieu l'application de la loi électorale.

Je vous serre la main et je suis tout à vous . . .

7.

Yassy, le 24 octobre 1858.

Je suis en possession, cher Nikolai Karlovich, de la lettre que vous m'avez adressée par Theremin et de celle que m'a apportée le dernier courrier. Je ne manquerai pas d'arranger l'affaire d'argent et j'ai engagé votre beau frère Michel de donner une requête au Consulat en sa qualité de fondé de pouvoir . . .⁶⁾. Vos communications confidentielles m'ont grandement servi et je vous réitère mes remerciements. De grâce, ne me laissez pas dans l'ignorance de ce qui peut m'éclairir et soyez sûr que je saurai être impénétrable.

En vous serrant la main je suis tout à vous . . .

8.

Yassy, le 30 octobre 1858.

7) . . . Par mon rapport vous apprendrez le peu qu'il y a à dire sur les faits et gestes des caïmacams. J'ai adopté conformément aux instructions ministériels une attitude d'impartialité bienveillante. Je dis, au besoin, franchement ce que je pense, mais je ne recherche pas les occasions. Laissons encore pendant quelque temps les autres avoir la haute dans les affaires de ces pays: à ceux

⁶⁾ Section on local consular affairs omitted.

⁷⁾ Section on Giers' family affairs omitted.

toute la responsabilité. On vient de donner la liberté de la presse. C'est à présent que nous allons voir se révéler au grand jour toutes les turpitudes des partis!

En vous serrant la main je suis votre très dévoué . . .

9.

Yassy, le 7 nov. 1858.

Je suis tellement accablé de travail, cher Nikolai Karlovich, que j'ai à peine le temps de vous écrire ces quelques lignes. Vous parlez des intrigues de nos amis. En ce qui regarde Place je ne prendrai pas encore sur moi d'affirmer qu'il tripote en faveur de qui que ce soit. Enfin, nous verrons.

Je vous serre la main. Tout à vous . . .

10.

Yassy, le 14 nov. 1858.

Depuis plusieurs jours je ne fais que parler, courir et voir du monde chez moi, ce qui fait que je n'ai pas le temps d'écrire un rapport au Ministère. Je vais donc, cher Nikolai Karlovich, vous entretenir le particulier de nos affaires.

Comme vous l'aurez appris par mon télégraphe de ce matin, notre tentative de réconcilier les caïmacams a échoué. Les bases de la réconciliation étaient celles-ci: Catargi devait reconnaître la légalité de toutes les nominations faites par ses deux collègues pendant le temps qu'il ne participait pas aux affaires s'étant retiré volontairement. Les deux devaient s'engager à rechanger certains fonctionnaires de l'intérieur, et entre autres le directeur Teriaqui, selon les convenances de Catargi. Dans le commencement, celui-ci s'était montré assez disposé à traiter; mais après, cédant aux suggestions du Turc et de l'Autrichien il refusa net. C'est moi qui reçus hier sa réponse définitive. Il me dit qu'il préférait une décision supérieure? „à une réconciliation qui dans aucun cas ne pourrait être durable, qu'il s'est plaint à Consple. et qu'il attendrait." Voilà donc le refus qui vient de Catargi, refus ostensible et formellement déclaré à un agent. Maintenant quant aux deux, je soutiens qu'ils sont dans la légalité, et voici dans quels sens: le principe de la majorité une fois admis, il est évident que la décision de deux membres suffit pour rendre exécutoire et valable tout acte de la caïmacamie. Mais si un des trois membres se refuse, pour quelque motif que ce soit, à prendre part aux affaires sans toutefois donner sa démission (ce point est très important) que doivent faire ses deux collègues? Se croiser les bras et suspendre leurs travaux? Voilà qui me paraît inadmissible: il s'agit d'un mandat qui doit être rempli dans l'espace de temps prescrit par les Pces. [Puissances] Il est évident qu'ils doivent marcher à deux tout en laissant au troisième la faculté de se joindre à eux dès qu'il le voudra. C'est aussi ce qui a eu lieu. Catargi est toujours libre de venir prendre sa place dans la salle du conseil.

Parlons à présent du Turc. Je place ci-joint les communications⁸⁾ qu'il a faites aux caïmacams dimanche passé et aujourd'hui. A la première ils ont répondu par quelques lignes dont voici le sens: la lettre vizirienne apportée par S. E. ne lui donne point d'autre mission que celle qui consiste à transmettre à la caïmacamie le firman et la convention; cette mission remplie, il faudrait qu'une autre lettre

⁸⁾ The annexed communications mentioned throughout these letters are not to be found in this collection. Only the letters themselves have been preserved.

vizirienne lui donnât le droit d'être l'organe officiel de la Porte. Les deux dépêches d'aujourd'hui ont été écoutées en silence, quand le Turc en a fini la lecture il a demandé si l'on avait quelque chose à répondre; les deux caïmacams lui ont dit qu'ils verraient. Je viens d'apprendre qu'ils ont résolu d'envoyer demain chez Kapp, le Secrétaire d'Etat, lequel doit déclarer que la caïmacamie „ne trouve absolument rien à répondre aux communications de S. E.” — A mon avis cette conduite est remplie de tact. Si la Porte veut avoir ici un agent officiel, elle n'a qu'à l'accréditer par un office adressé directement à la caïmacamie; cette formalité est nécessaire ne fût-ce qu'au point de vue de la politesse et des convenances.

Kiamil bey a fait à vos caïmacams des remontrances et il paraît qu'ils se sont inclinés. Mais chez vous la situation est tout autre. Vos caïmacams, vous le dites dans votre dernière lettre, sont des ultra-conservateurs ou pour parler autrement, des Stirbeistes, des Austro-Turcs. Ici, Stourdza et Pano, quels qu'ils soient moralement, quels que soit leurs intérêts personnels (cela forme une question à part) se trouvent par hasard, en ce moment, être les défenseurs de l'autonomie et de la cause nationale.

Voilà les faits, cher Nikolai Karlovich. Vous en apprendrez les détails par mes prochains rapports. J'ai défini la situation dans mon télégramme d'aujourd'hui. L'Autriche et la Turquie veulent une revanche. Elles s'y prennent maladroitement. Les deux caïmacams sont inattaquables en ce qui regarde leur droit de marcher à deux tant que leur collègue reste dans son isolement volontaire. Mais, dira-t-on, ils agissent dans les intérêts d'un parti. D'accord. Mais il ne s'agit point de cela, du moins pour le moment; il s'agit de l'observation des formes légales. Quant à nous, je suis d'avis que notre rôle doit consister à prêcher le bon accord et l'entente — c'est ce que je fais déjà depuis longtemps et tout le monde ici le sait, — d'un autre côté à défendre tout aussi énergiquement que nos amis les Français, la légalité et les droits du pays. Je conviens que nous devons éviter les complications; mais si les Turco-Autrichiens les veulent à tout — et cela est évident — que faire! il faut accepter la situation à chaque jour son oeuvre. En attendant tâchons de les dégoûter de leurs intrigues par la fermeté de notre attitude et l'invariabilité de nos principes.

Si vous êtes de mon opinion soutenez-moi de grâce et faites que je sois encouragé à persévérer dans l'attitude que j'ai adoptée. Si la caïmacamie fait quelque chose d'incorrect je ne manquerai pas de le signaler et rien ne nous empêchera de témoigner votre désapprobation.

Je vous serre la main et je suis votre tout dévoué...

P. S. Dans quel but n'avez-vous pas chiffré votre télégramme d'hier?

11.

Yassy, le 21 novembre 1858.

Ce n'est qu'aujourd'hui, cher Nikolai Karlovich, que j'ai reçu votre dépêche du 15 et votre lettre du 16. Par mon grand rapport vous verrez que la situation se dessine toujours davantage et prend son vrai caractère. Lutte de peu de tendances nationales qu'il y a encore dans ces pays contre la politique austro-turque. M. Stourdza est ici. J'ai fait sa connaissance. C'est le vrai homme de la Turquie et de l'Autriche; il a apporté 300 m. ducats pour se faire élire. Toutes les belles formules, tous les principes proclamés par le traité de Paris et la

convention, les préoccupations des Puissances, les travaux de la diplomatie pour la réorganisation des Ptés. [Principautés], tout cela doit aboutir au vieux système de démoralisation, moins le protectorat russe; tout doit s'annuler devant des sacs d'argent! Je ne suis point d'avis qu'il nous convienne de travailler précisément contre la candidature de ce vieux sorcier, mais, le patronner, voilà ce qui serait évidemment contraire aux principes que nous professons. Donner gain de cause à Catargi, c'est — dans les circonstances actuelles — patronner Michel Stourdza. J'ai reçu le télégraphe qui condamne les deux. Le Turc, au nom de la Porte seule et sans dire un mot des Pces., a déclaré nulle et non avenue la destitution de Fotiades (un vrai traître comme vous savez) et a demandé la renomination de Prunkul, prédécesseur de Teriaki. J'ai pris une attitude réservée ne me croyant nullement autorisé à appuyer la demande turque par la raison qu'il n'en est pas explicitement question dans la dépêche télégraphique des Représentants. Place et Theremin font comme moi. A nous trois nous faisons encore une tentative de réconciliation. L'Anglais s'est associé à nous et a promis d'agir sur Catargi. Les bases sont toujours les mêmes, car on ne peut, ce me semble, rien imaginer de plus juste et de plus logique. Usez, je vous en conjure, de votre crédit, pour faire qu'on n'exige pas la réinstallation d'un mauvais drôle dont la destitution a été reconnue nécessaire par tous les trois caïmacams à l'unanimité. Voici ce qu'il y aurait à faire — que chacun de nous quatre (l'Anglais, le Français, le Prussien et moi) reçoive de son représentant une invitation formelle à prêcher la réconciliation sur les bases primitives. Nous nous en servirions comme d'un nouveau moyen de persuasion à l'égard de Catargi. Peut-être réussirait-on alors. Je dis peut-être parce que, je le répète, le but des Austro-Turcs est de maintenir la discorde. Si je n'écris pas assez, croyez-moi sur parole. En contribuant à froisser l'amour-propre du parti progressiste et en aidant au triomphe des Austro-Turcs, nous perdons notre crédit moral.

Votre tout dévoué . . .

12.

Yassy, le 22 nov. 1858.

Je profite du retard de votre courrier, cher Nikolai Karlovich, pour ajouter quelques lignes à ma lettre d'hier. Je vous envoie ci-joint le procès-verbal du 18. Vous voyez que les exigences de la Porte ne sont pas motivées par une entente avec les Puissances. A mon avis c'est très heureux car cela fait gagner du temps. L'Anglais a promis d'engager Hafif à proposer à la Porte de modifier sa décision en ce qui concerne Prunkul et de se contenter du remplacement de Teriaki par quelque autre personne du choix de Catargi: Eh bien c'est ce à quoi les deux ont consenti depuis longtemps, seulement à condition que Catargi reconnaisse d'abord, en principe, la validité de la nomination et cela par la raison qu'elle a été faite après qu'il eut déclaré son abstention. Et puis ils croient que l'acceptation d'un homme de Catargi doit être considérée comme une concession faite à la minorité et non comme conséquence nécessaire d'un principe établi. Le principe est pour eux. La trinité ne peut être responsable si chacune des unités qui la composent est complètement indépendante. Dans les circonstances actuelles, avoir seul le droit de nommer les employés de l'intérieur et les ispravniks c'est être de fait indépendant. D'ailleurs ni la convention, ni le firman, ni le règlement ne stipulent que le droit de nomination doit être exercé par chacun des ministres

isolément. J'ai dit qu'il faudrait que nous fussions autorisés par dépêches télégraphiques à prêcher la réconciliation sur les bases déjà proposées. Si les Austro-Turcs refusent, on le constatera et alors il serait urgent de proposer le remplacement de Catargi par Mavrojeni (c'est un homme modéré et distingué). Si l'on refusait même cela, eh bien, alors nous en prendrions acte et nous pourrions légalement défrendre les élections au cas que les Austro-Turcs demandassent leur annulation sous prétexte que la liste des candidats porte deux signatures au lieu de trois. Je conviens, cher Nikolai Karlovich, que telle pression qui serait appliquée en Valachie et en Moldavie peut, suivant la différence des situations, produire deux effets contraires. Mais est-il absolument indispensable de subordonner toujours les affaires moldaves aux affaires valaques quelle que soit la gravité des premières? Enfin, je ne doute pas que vous ne parveniez à une combinaison qui règle tout. Proshu tol'ko ob odnom: ne davaite natsionalnost na s'iedenie Avstriitsam! Je vous serre la main et je suis votre tout dévoué . . .

13.

Yassy, le 29 nov. 1858.

Très cher Nikolai Karlovich,

Les affaires ici vont très mal. Le courrier vient de me surprendre et je n'ai le temps que d'écrire quelques lignes. Je me propose de lancer un télégramme qui résumera les faits récents; vous le recevrez avant la présente. Goedel, Hafif et Michel Stourdza ont formé un véritable camp qui assiège la caïmacamie; ils disent que c'est du consentement de toutes les Pces. qui auraient résolu d'avancer publiquement leurs sympathies pour la candidature du vieux. Le scandale est à son comble. En attendant Grégoire Mukhlis ne perd pas son temps et il n'est pas improbable qu'il ne l'emporte. Son triomphe serait même assuré si par hasard les progressistes venaient se jeter dans le bras. Ce parti a été très habilement calomnié. De grâce ne croyez pas qu'il y a un parti rouge en Moldavie. Sous ce rapport nous pouvons être tranquille. Les deux caïmacams viennent d'adresser à la Porte et à tous les Représentants un mémoire explicatif de tous les faits relatifs à la complication. Quant à moi, je ne puis que continuer à plaider leur cause. Je ne puis agir tout à la fois et contre ma conscience et contre ma conviction basée sur l'examen des faits et enfin contre nos intérêts tels que je les comprends et tels qu'ils sont définis dans les instructions ministérielles. Ces instructions nous prescrivent de chercher à déjouer toutes les manoeuvres austro-turques. Eh bien les manoeuvres sont évidentes; elles se font au grand jour.

La décision des Représentants communiquée par télég. à Hafif est là. Les deux ne demandent pas mieux que de s'y conformer, mais on ne peut raisonnablement admettre l'explication de Mr. Goedel et de ses affidés. Ces messieurs veulent annuler tout et replacer les anciens ministres de Vogorides!! Adieu cher Nikolai Karlovich, plaignez-moi et de grâce aidez-moi. Je suis votre tout dévoué . . .

14.

Yassy, le 12 decembre 1858.

Je vous envoie ci-joint, cher Nikolai Karlovich, copie de plusieurs pièces officielles toutes se rapportant à notre complication. Par le télégramme de Place

vous apprendrez le résumé des faits récents. Je ne puis que répéter qu'il n'y a plus d'illusion possible sur les intentions des austro-turcs: ils ne veulent point d'accommodement afin d'avoir en réserve des cas dirimants. Si M. Stourdza n'est pas élu ils demanderont l'annulation des élections et proposeront peut-être la nomination directe. Qu'on élise le vieux ou non, la chose doit, ce me semble, nous importer médiocrement; car, en vérité je ne crois pas qu'il nous convienne de montrer que nous avons intérêt à s'en tenir ou à combattre qui que ce soit. Mais là n'est pas la question. Il s'agit pour nous de savoir s'il nous convient ou non de baisser pavillon devant l'Autriche en abandonnant notre rôle de défenseurs du droit, de l'autonomie et de la nationalité.

Par la lecture des procès verbaux vous verrez que les deux ont commis une maladresse en soulevant une discussion oiseuse sur les divers articles du mémorandum au lieu de s'occuper exclusivement de l'art. 7. Ne changeons pas pour cette pécadille nos dispositions quant à la question générale. Ils se sont bien repentis comme vous le voyez par leur lettre aux consuls. D'ailleurs l'essentiel c'est qu'ils se conforment à l'opinion des Représentants telle qu'elle est exprimée dans le Mémorandum, or ils ont déclaré pour la dixième fois être prêts à changer le directeur et à réviser les autres nominations. Vous remarquerez que Catargi a refusé de signer le dernier procès verbal: si je ne me trompe, ce doit être encore quelque finesse austro-turque. — Je vous écris ces lignes au milieu des frissons de la fièvre. Je dois finir n'en pouvant plus. Je vous serre le main et je suis votre tout dévoué...

15.

Yassy, le 19 decembre 1858.

Le jour où je vous ai écrit ma dernière lettre, cher Nikolai Karlovich, je tombai [sic] gravement malade de la petite vérole volante! J'ai eu le délire et pendant plusieurs jours j'ai été en danger. Grâce à Dieu la crise s'est opérée et je vais mieux; mais je garde encore le lit d'où je vous écris ces lignes, avec grande peine je dois l'avouer. Ma tête est encore très faible et incapable de bien coordonner les idées. Les élections ont fini hier. Voici la liste des députés. Tout s'est passé légalement. La caïmacamie a fait preuve de la plus grande impartialité. L'assemblée qui va se constituer aura dans son sein tous les éléments, les sommités de tous les partis. Remarquez que si le parti national est à lui seul aussi nombreux que les Grégoriens et les Michelistes ensemble, la faute en est à ces derniers qui sont divisés et ont deux chefs au lieu d'un. Maintenant, attaquer les élections sous prétexte qu'elles ont été faites dans un esprit de parti, c'est décidément aller chercher midi à quatorze heures. J'ai oublié de vous écrire que Stourdza et Pano ont, il y a déjà deux semaines, adressé une lettre identique aux Ministres des aff. étr. de toutes les Puissances garantes (l'Autriche exceptée). Cette lettre est admirablement bien écrite. Ils supplient les Cabinets de continuer à défendre la cause de la nationalité et se plaignent amèrement de la Porte et de l'Autriche. Que dites-vous de la tournure qu'a prise la question des passeports? La dépêche du Pce. Gortchâcoff, si courte qu'elle soit, m'a procuré un moment de véritable jouissance.

Je vous serre la main et je suis votre très dévoué...

16.

Yassy, le 21 décembre 1858.

Je profite de ce que le courrier français Mr. Blanc — qui se rend à Constantinople — doit passer quelques heures à Bucarest pour vous faire prendre lecture de toutes les pièces que contient le pli ci-inclus à cachet volant. Ayez la bonté, cher Nikolai Karlovich, de le recacheter et de le remettre au porteur. Vous pourrez à cette occasion écrire vous-même à Consle. Après demain est le jour fixé pour la constitution de l'assemblée. Comment tout cela finira-t-il? Je crois que le vieux l'emportera en définitive. Les membres du parti national ne sont point encore d'accord sur la personne du candidat. Les uns veulent Lascar Catargi, les autres Mavrojeni, les troisièmes Basili Stourdza. Je vous serre la main et je suis votre tout dévoué...

17.

Yassy, le 26 décembre 1858.

Comme vous le dites dans votre lettre du 19., cher Nikolai Karlovich, il n'est plus question maintenant de la brouille entre les caïmacams mais bien des élections. Il faut que nous soutenions l'assemblée qui, en vérité, est composée de manière à présenter les intérêts de tous les partis. Cela rendra, si vous voulez, le combat d'autant plus vif car les chances sont à peu près égales. Que le parti nationale forme à peu près la moitié, cela ne veut encore rien dire, car il faut s'attendre à des défections. Ces messieurs ont résolu de faire un vote préparatoire à l'effet de choisir définitivement leur candidat. Ils avaient déclaré qu'ils ne mettraient sur la liste que les hommes remplissant toutes les conditions posées par la convention et ils en ont mis cinq. B. Stourza, Lascar Catargi, Lascar Rossetti, Jean Cantacuzène (Zizin) et B. Alexandri. Celui qui réunira la majorité devra être accepté par tout le parti. Stourdza ne remplit pas je crois la condition de fortune; le poète Alexandri celle des dix années de service. Cette disposition n'arrange pas tout le monde et il est à prévoir que bien des membres du parti national s'uniront soit aux Grégoriens soit aux Michelistes. —

Je viens d'apprendre qu'hier soir il y a eu chez un certain Corjesco un rassemblement de plus de 200 personnes, tous Tchokoys de la dernière espèce et que ces gens ont débattu la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'exercer une pression sur l'assemblée en demandant qu'elle vote pour l'union avec prince étranger. Celui qui a présidé cette foule est un certain Colonel Skeletti, un misérable, l'âme damnée d'Istrati et serviteur zélé du parti austro-turque. Vous comprenez le fin mot de la chose; il s'agirait de compromettre l'assemblée, les élections et le pays entier. Il faut espérer qu'il n'en sera rien.

Je vous serre la main et je suis votre très dévoué...

18.

Yassy, le 27 décembre 1858.

Le retard du courrier, cher Nikolai Karlovich, me permet de vous écrire encore quelque lignes. Je vous ai dit que les membres du parti national ne se sont pas encore entendus sur la question du candidat. Maintenant une fraction de ce parti avance Mavrojeni. A vrai dire ce serait incontestablement le meilleur. Je crois que si par hasard il était élu par la majorité de l'assemblée nous pour-

rions en toute conscience consentir à ce qu'il soit confirmé, et même insister, malgré qu'il ne remplit la condition de la nationalité du père. Mavrojeni est ici un homme des plus distingués, de tact et de modération et il nous conviendrait parfaitement. Rien de plus facile que de trouver des arguments pour démontrer l'inopportunité de considérer sa nationalité comme un cas d'empêchement. Du reste ce n'est là qu'une éventualité même peu probable, et je doute encore que Mavrojeni parvienne à réunir la majorité même dans son parti.

J'entends que le Métropolitain veut reprendre sa protestation et qu'il traite déjà avec les caïmacams. Cet homme décidément déshonore l'église.

Votre tout dévoué . . .

19.

Yassy, le 9 janvier 1849.

Frantsuz ostalsia s nosom, cher Nikolai Karlovich. Voilà à quoi mènent les tripotages. J'ai même pitié de Place qui doit maintenant faire bonne mine à mauvais jeu et accepter un résultat qu'il n'a nullement désiré mais qui par hasard se trouve être, comme je le dis dans mon rapport la connaissance logique des faits et qui répond parfaitement au point de départ. J'ai peur que l'élection de Couza ne produise du galimatias chez vous. Je puis en même temps vous assurer que lui-même ne fera aucune intrigue et qu'il est décidé à ne pas se laisser mener par le parti qui l'a poussé, et pour cela il a du toupet. On dit que Grégoire-Mukhlis et deux ou trois de ses partisans ont l'intention de se rendre secrètement en Valachie pour y exciter le parti de l'union en faveur de Couza; ce serait évidemment dans le but de le compromettre. Aujourd'hui le prince a envoyé chez moi une personne de confiance pour m'assurer que si ces messieurs bougent, il les fera coffrer bel et bien. On dit que je lui inspire beaucoup de confiance. Nous verrons sa conduite; si elle ne nous convient pas nous l'attaquerons, et nous pourrons le faire en toute liberté par la simple raison que nous n'avons pas protégé l'individu. Pour le moment je crois que nous pouvons nous féliciter. Le résultat est bon, et nous l'avons obtenu tout en restant jusqu'au bout fidèles à nos principes. On ne fait que parler ici de notre désintéressement. Je ne doute pas que Couza se soit confirmé; je voudrais seulement être autorisé à lui annoncer notre assentiment avant l'investiture; cela produirait un excellent effet et serait très utile pour mes relations personnelles avec le prince. Si vous partagez mon opinion, appuyez-la de grâce. En vous serrant la main je suis votre très dévoué . . .

20.

Yassy, le 16/28 janvier 1859.

J'ai reçu vos lignes du 11/23, cher Nikolai Karlovich. Je suis enchanté d'apprendre que chez vous aussi les affaires prennent une tournure favorable pour la cause nationale. Si les Valaques parviennent à élire un homme comme Couza, quelle déconfiture pour les Autrichiens! Je vous avoue que le nouveau prince a fait ma conquête, et mes relations avec lui seront, je l'espère, très agréables: c'est un homme très franc, très rond, allant droit au but; avec cela un esprit caustique et de la finesse avec qui l'emploient eux-mêmes. La princesse est une bonne petite femme. Ils vivront modestement, bourgeoisement, ce qui scandalise beaucoup le noyau de la société soi-disant aristocratique, les femmes surtout. Il y a ici de

ces vieilles coquines comme la C. Balsch et d'autres de cette espèce qui jettent les hauts cris et nous déchirent à belles dents Place et moi pour avoir, comme elles disent, travaillé à la ruine de l'aristocratie moldave!

Je ne suis pas encore à même de vous donner des détails précis sur la conspiration des Polonais. On en a pris une quarantaine et tous les chefs; nous allons voir les révélations. Ce qui est sûr et certain, c'est que tout cela est l'oeuvre de Grégoire. Quelques jours avant la découverte du complot il est venu conseiller à Couza de travailler à se faire proclamer prince des deux pays. Il a même exposé son plan qui consistait à rassembler à Fokchany un corps de volontaires (Grégoire s'engageait à se fournir plus de 2 mille) à faire de là une incursion en Valachie, etc. Couza a fait à cette proposition l'accueil qu'elle méritait: il l'a tournée en ridicule; mais, comme bien vous le pensez, elle lui a été très utile en ce qu'elle l'a mis sur la voie du complot. Maintenant il est étouffé, il n'y a absolument rien à craindre et Couza est maître de la situation. J'espère que cela lui servira de recommandation auprès des Puissances. Je dois vous dire que si la Porte refusait l'investiture, Couza s'en passerait parfaitement et se ferait tout de même sacrer par le Métropolitain d'après l'antique usage. J'espère que nous l'approuverons ainsi que les Français. Il ne demande qu'à être soutenu par les deux Puissances. J'attends avec impatience l'autorisation de lui dire quelques petites douceurs de la part du Gouv't. Impl. Quant à mon attitude personnelle elle a déjà un caractère très prononcé: je suis pour Couza franchement et ouvertement au risque même de me compromettre si par hasard il n'était pas reconnu. Je fais bon marché de mon amour-propre.

Si je suis bien informé vous avez sollicité une décoration pour Theremin. Voici une lettre semi-officielle qu'il m'adresse en faveur de son chancelier. Je lui ai promis de faire une démarche auprès de vous. Cela vous gênerait-il de présenter encore ce Mr. Schurich? La petite croix de St. Stanislas suffirait. Je vous serre la main et je suis votre tout dévoué ...

21.

Yassy, le 23 janvier 1859.

Je n'ai absolument rien de saillant à vous narrer aujourd'hui, cher Nikolai Karlovich. L'affaire des Polonais restera à ce qu'il paraît à l'état de mystère; pour deux raisons: d'abord parce que les autorités de ce pays n'ont pas assez d'expérience et de savoir-faire pour découvrir la vérité et convaincre les coupables, et puis parce que la vérité pourrait compromettre certaines personnes. Entre nous, je crois que l'ami Place s'était un peu trop avancé dans ses tripotages avec Grégoire et qu'à présent il craint les révélations. Dans le public je fais tout ce que je peux pour le défendre car, selon moi, il ne nous convient guère de le voir compromis, et cela pour bien des raisons que vous comprenez déjà sans que je les dise. D'autre part, il n'est pas impossible que les Turcs aient encouragé l'intrigue grégorienne en vue de compromettre le pays. Les chefs polonais sont ici depuis quelques jours. On remet d'un jour à l'autre l'interrogatoire, je suis sûr qu'on n'apprendra rien. A-t-on ici des juges d'instruction dans la véritable acception du mot? — et sait-on faire une enquête?

Nous avons à présent une série de bals en l'honneur du couple princier. Votre beau-frère Michel se distingue par de petites soirées dansantes très recherchées.

La vie sociale s'anime et les marchandes de modes font de magnifiques affaires. Viendrez-vous bientôt à Yassy cher Nikolai Karlovich? J'aurais bien du plaisir à vous serrer la main et il me semble qu'il ne serait pas inutile que nous nous voyions. Aussitôt que Couza sera reconnu je renouvellerai ma demande de conge. A vous dire vrai je suis fatigué de corps et d'esprit et je ne demanderais pas mieux que de me reposer un peu.

Je vous serre la main et je suis votre tout dévoué ...⁹⁾.

22.

Yassy, le 29 janvier 1859.

Cher Nikolai Karlovich, Je suis tout à fait confondu par votre télégramme d'aujourd'hui. Si je le comprends bien nous sommes en désaccord avec la France sur la question moldo-valaque. Cela est-il possible? Il n'est pas besoin de dire combien nous nous dépopulariserons en abandonnant tout à coup la cause nationale jusqu'à ne pas nous opposer à une occupation austro-turque. Poussé par l'assemblée, Couza avait décidé qu'il partirait pour Bucarest le 2 ou 3 février. Je ne lui ai pas montré votre télégramme mais comme nous sommes très intimes et que je lui inspire personnellement plus de confiance que Place, je suis parvenu à lui persuader de retarder son départ jusqu'à ce que nous soyons munis d'instructions. Je pourrais le retenir encore quelques jours; mais après il pourra être entraîné. Il est pressé par Place et l'assemblée. Que faire? Tout est-il perdu? Si en effet il est survenu un revirement subit dans notre politique en Orient, il serait bon que nous fussions munis d'instructions claires et positives.

C'est à quatre heures du matin que je vous écris et vraiment je n'en puis plus. Voici la pièce que Couza adresse aux Puissances.

Je vous serre la main et je suis votre très dévoué ...

23.

Yassy, le 3 février 1859.

Je profite du départ du Prince pour vous envoyer ces quelques lignes, cher Nikolai Karlovich. Je ne crois pas devoir prendre sur moi de lui déconseiller de faire acte d'apparition à Bucarest. Cela n'a rien d'incorrect une fois qu'il a accepté le pouvoir et qu'il l'exerce. Je suis sûr que vous l'apprécierez comme moi et trouverez en lui un homme avec lequel on peut s'entendre.

Par le courrier prochain vous aurez mes rapports.

Votre très dévoué ...

Peredaiu ego vam s ruk na ruki.

24.

Yassy, le 6 février 1859.

Votre lettre du 30 janvier, cher Nikolai Karlovich, ne m'est parvenue qu'après le départ de Couza. Je lui avais conseillé d'attendre un peu lorsque l'avant-veille de son départ il vint me dire qu'il ne pouvait plus ajourner ayant reçu par télégraphe des nouvelles qui disaient que la situation en Valachie était très tendue, que les esprits étaient agités et que l'on commençait à se méfier de lui. Ici les coryphées du parti national parlaient déjà de Couza comme d'un réactionnaire.

⁹⁾ Postscript on personal affairs omitted.

Vous comprenez, que je n'ai pu prendre sur moi de le retenir, et d'ailleurs je n'aurais pas réussi.

Si je comprends bien les instructions du Pce. Gortchakoff, en voici le sens: la France a envie des tendances unionistes, car telle est naturellement la signification de la double élection. Est-ce à dire que nous ne devons pas défendre ces tendances au sein de la conférence? Si nous ne le faisons pas, nous nous dépopularisons complètement. La Russie, diront les Moldo-Valaques, est tout aussi hostile au développement de notre nationalité que l'Autriche, et elle n'a fait semblant de soutenir l'union que lorsqu'elle a été sûre que l'union ne se fera pas. Il est à présumer que telle ne sera pas notre conduite et que, aux conférences, nous plaiderons ouvertement la cause nationale. Dans cette présomption, voici ce que, selon moi, il faudrait faire. Parmi mes annexes vous trouverez l'adresse de l'assemblée moldave au Prince où elle lui exprime ses félicitations, ses remerciements et son voeu pour l'union; l'assemblée valaque devrait faire la même chose. Couza, comme il l'a résolu, ne ferait rien et ne convoquerait pas les chambres à Fokchany; mais ces actes serviraient toujours, ils nous aideraient à bien constater: d'un côté l'unanimité du voeu en Valachie comme en Moldavie, et de l'autre le respect de Couza pour les Pces., respect qu'il témoignerait par son abstention de réaliser ce voeu avant de connaître la décision des cabinets. J'ai tout lieu de supposer, cher Nikolai Karlovich, que vous partagez ma manière de voir. Si l'on annulait soit les deux élections de Couza soit seulement l'élection valaque, les conséquences dans l'un comme dans l'autre cas pourraient être regrettables, et je crois que nous pouvons dès à présent prévenir le Ministre d'une chose: c'est que, en ne satisfaisant pas les tendances unionistes on ne les détruit pas, et que ces tendances constamment excitées par les agents français, finiront par créer des situations vraiment critiques; c'est à dire que ce qui aujourd'hui pourrait se faire pacifiquement, légalement, se fera plus tard par l'anarchie. Chez vous elle viendra facilement, et comme d'elle-même, chez nous elle sera provoquée par le Beyzadé Mukhlis. Du reste, entre deux maux il faut choisir le moindre, ainsi, il vaudrait toujours mieux annuler une seule élection que toutes les deux: dans le premier cas les conséquences ne seraient pas aussi certaines, du moins en Moldavie. Adieu! Je vous serre la main et je suis votre très dévoué ...

25.

Copie d'une lettre de M. de Giers à M. Popow en date du 7 février 1859.

Vous me demandez cher S. I. dans votre dernier billet s'il est vraiment survenu un revirement subit dans notre politique en Orient? Je ne le pense pas et je suis d'autant plus autorisé à en douter que les instructions que Béclard dit avoir reçu maintenant de son Gouvt. sont loin de justifier la conduite inqualifiable de Place, s'il est vrai que c'est lui qui pousse les moldaves à brûler leurs vaisseaux avec la Porte et à faire de ces coups d'Etat qu'aucune des Puissances ne pourrait approuver. Je sais qu'on s'est étrangement mépris en Moldavie sur la portée du vote valaque.

En votant pour le Hospodar de Moldavie l'assemblée valaque n'entendait nullement se prononcer implicitement pour la fusion des deux Prcptés., elle n'avait en vue que l'union personnelle représentée par un chef commun. L'assemblée savait qu'elle ne pourrait pas s'opposer au régime de la séparation adminis-

trative des Prcptés. maintenu par la Convention; elle ne voulait pas trop brusquer les choses et s'est contentée de demander l'union personnelle en disant que l'unité du pouvoir ne ferait que consolider l'oeuvre des Conférences de Paris en simplifiant le jeu compliqué des institutions dont on a doté ces pays. L'assemblée valaque a sans doute outrepassé les dispositions de la Convention — mais elle ne l'a pas foulé aux pieds comme se proposaient de le faire les Moldaves.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour votre gouverne afin que vous sachiez à quoi vous en tenir sur la conduite de Place: j'ajouterais de plus que la véhémence de votre Collègue de France ne se laisse pas même deviner dans ses rapports officiels à Paris et à Constple., qui sont d'une extrême modération. Les Austro-Turcs vous accusent à Constple. de trop protéger avec Place les tendances unionistes, c'est pour cela que Gortchacow me charge de vous recommander plus de réserve. Maintenant que la question est soumise aux Conférences de Paris, il faut attendre et continuer à prêcher aux Moldo-Valaques prudence et modération. C'est dans ce sens que je compte parler à Couza dès que je pourrai le voir. Son entrée à Bucarest aura lieu demain. Le commissaire turc a reçu ordre de partir immédiatement pour Constple.

26.

Projet d'une lettre particulière au Pce. Lobanow à Constantinople, 26 janvier 1859.

Je vous envoie quelques pièces pour votre information exclusive.

Giers nous mande que Couza, déjà acclamé en Moldavie, l'a été également en Valachie.

Le Gouv't. Français nous a demandé notre opinion par voie télégraphique. D'ordre de l'Empereur, j'ai répondu que nous ne soulèverions pas d'opposition, mais que nous attendrons de connaître les opinions des autres Cours.

Je vous envoie ci-près la copie d'une lettre au Cte. Kisselew¹⁰⁾ qui précise davantage notre manière de voire. Bien que la Convention du 7/19 août ne prévoie pas explicitement l'éventualité d'une double élection, elle est néanmoins contraire à l'esprit du Traité du 18/30 mars. Il y a d'ailleurs dans la Convention même l'art. 3 qui dit: „Les pouvoirs publics seront confiés dans chaque Principauté à un Hospodar.“ Les Puissances qui voudront invalider l'élection valaque s'appuieront, non sans raison, sur cet art. 3. en même temps que sur le Traité de Paris et nous n'agissons jamais contre le droit. Ce que nous faisons aujourd'hui est parce que nous ne croyons pas dans nos intérêts de nous poser comme chef de file à la tête de ceux qui poursuivront l'annulation de l'élection moldave. Ni plus ni moins. Je vous donne cet avis pour que vous y conformiez votre attitude.

27.

Projet de lettre particulière au Pce. Lobanow, à Constantinople, 9 février 1859.

Par les communications que je vous ai déjà adressées et par celles que je vous transmets aujourd'hui, vous connaissez et connaîtrez la marche prescrite par notre Auguste Maître à Son Représentant à Paris quant à l'élection de Couza dans les deux Principautés.

¹⁰⁾ P. D. Kiselev was the Russian ambassador in France.

Nous l'appuyons comme une mesure d'urgence, d'opportunité et d'ordre public et qui n'attaque pas le principe de la Suzeraineté de la Porte. Si le Gouvt. Ottoman y consentait, cela préviendrait de plus graves complications. Nous ne voulons pas d'intervention armée. Nous n'y participerons dans aucun cas. Si la demande de l'intervention est faite et appuyée à Paris, Mr. le Cte. de Kisselew prendra ad referendum.

Le Cabt. des Tuileries avait l'intention ou le désir de faire par la Légation Française à Constantinople, des démarches auprès du Gouvt. Ottoman pour décider le Sultan à confirmer le double choix. Le Chargé d'Affaires de France m'avait sondé, si nous ne voudrions pas nous y associer. J'avais répondu que nous ne le pouvions guères officiellement, vu que la question de droit nous paraissait contestable. Néanmoins, si, Mr. Lallemand¹¹⁾ vous faisait des ouvertures à ce sujet, vous pourriez causer dans le même sens avec Aali ou Fuad Pacha¹²⁾, mais seulement comme d'une appréciation personnelle. En effet, la Porte s'épargnerait d'un côté de graves complications; de l'autre, elle saisirait une bonne chance pour fortifier son assiette morale dans les Principautés, en se montrant bienveillante pour un voeu unanimement exprimé. Nous croyons que son autorité et son ascendant ne pourraient qu'y gagner.

Voilà notre pensée en bloc, quant aux détails, ils se trouvent dans les annexes que vous avez déjà reçues et dans celles que vous recevez.

Un point essentiel est, que Couza ne gâte pas lui-même ses affaires par la précipitation et un défaut de déférence pour les décisions que les Cours signataires vont prendre aux Conférences de Paris. Sous ce rapport des avertissements de notre part ne lui ont pas manqués.

¹¹⁾ Lallemand was the French representative in Constantinople.

¹²⁾ Ali Pasha was the Turkish grand vizir; Fuad Pasha was the foreign minister.